



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SIVOMAL
du mardi 07 février 2023**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 20

Votants : 20

L'an deux-mille-vingt-trois, le 07 février à 20h00, le Comité sivomal du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune de Riaillé,

Date de convocation : 01/02/2023

PRESENTS : Cécile ALBERT, Nathalie ANCIAUX, Astrid BAUDOUIN, Jean-Pierre BELLEIL, Ann BENOIST, Jean-Michel CLAUDE, Jessica DUFOUR, Violette GAUTREAU, David GAUTRET, Bénédicte LECOMTE, Annelise LEVEQUE, Marie-Thérèse LHERIAU, Xavier LOUBERT-DAVAINE, Laurent LOYER, André RAITIERE, Guillaume RAITIERE, Anne RULLIER, Jérôme SQUELARD, Marine TESTARD, Roseline VOISIN.

La séance a été ouverte sous la présidence de Marie-Thérèse LHERIAU, 1^{ère} Vice-présidente, qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Annelise LEVEQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil syndical.

OBJET : ELECTION A LA PRESIDENCE DU SIVOM

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 20 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du ou de la Président(e). Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins : Mesdames ALBERT Cécile et BAUDOUIN Astrid

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue.....	11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jessica DUFOUR	5.....	cinq.....
Jérôme SQUELARD	14.....	quatorze.....

Proclamation de l'élection du président

Monsieur Jérôme SQUELARD a été proclamé président et a été immédiatement installé.

OBJET : ELECTION AUX VICES-PRESIDENCES DU SIVOM

Sous la présidence de Monsieur Jérôme SQUELARD élu président, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-président(e)s. Il a été rappelé que les vice-président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de quatre vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à 4 le nombre des vice-présidents.

Élection du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue.....	11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Thérèse LHERIAU	15.....	Quinze
.....

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Madame Marie-Thérèse LHERIAU a été proclamée première vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du deuxième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue.....	11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cécile ALBERT	16	seize.....
Ann BENOIST	3	trois

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame Cécile ALBERT a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du troisième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	_____
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20	_____
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4	_____
Nombre de suffrages exprimés	16	_____
Majorité absolue.....	11	_____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nathalie ANCIAUX.....	16.....	seize.....
.....

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Nathalie ANCIAUX a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du quatrième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue.....	11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Astrid BAUDOUIN	14.....	quatorze.....
Ann BENOIST.....	3.....	trois.....

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame Astrid BAUDOUIN a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

OBJET : COMMISSIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Président, après l'élection des Vice-présidentes, reprecise le positionnement de chacune sur les différentes commissions de travail afin d'en assurer le suivi et le bon fonctionnement.

- Marie-Thérèse LHERIAU – 1^{ère} vice-présidente – Services généraux, finances et gendarmerie
- Cécile ALBERT – 2^{ème} vice-présidente – Petite enfance
- Nathalie ANCIAUX – 3^{ème} vice-présidente – Enfance jeunesse
- Astrid BAUDOUIN – 4^{ème} vice-présidente – France Services

OBJET : COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de définir le bureau du Sivom, chargé en outre de préparer les comités syndicaux. Il doit être composé du Président et des Vice-Présidentes, et doit obligatoirement compter deux élus de chaque commune pour permettre une réelle représentativité.

Le Comité Syndical décide de fixer la composition du bureau comme suit :

Président : Jérôme SQUELARD

Vice-Présidents : Marie-Thérèse LHERIAU, Cécile ALBERT, Nathalie ANCIAUX et Astrid BAUDOUIN

Membres : Jessica DUFOUR, Annelise LEVEQUE, Laurent LOYER, Guillaume RAITIERE et Roseline VOISIN

OBJET : FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTES

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le comité d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2004-615 du 25 Juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5721-8 du même Code (*Journal Officiel* du 29 Juin 2004) ;

Sachant que le SIVOM du secteur de Riaillé se situe dans la tranche de population de 3 500 à 9999 habitants, le taux de l'indemnité maximale (barème du 1^{er} janvier 2019 en vigueur) s'établit comme suit :

- Président : 16.93 % de l'indice 1027
- Vice-Président : 6.77 % de l'indice 1027

Vu la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 portant l'indice 1027 à 4025.53€.

Le Comité Syndical,

Vu les statuts du SIVOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des conditions d'attributions des indemnités des présidents et vice-présidents,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1^{er} : De fixer l'indemnité du Président à 15.24 % de l'indice 1027 à compter du 07 février 2023

Article 2 : De fixer l'indemnité des quatre Vice-Présidentes à 6.09 % de l'indice 1027 à compter du 07 février 2023.

Article 3 : D'imputer ces dépenses au compte 65311 du budget du Sivom.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités
allouées aux membres du conseil syndical**

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts
Président	SQUELARD Jérôme	15.24 %	/	613.49 €
1 ^{ère} vice-présidente	LHERIAU Marie-Thérèse	6.09 %	/	245.15 €
2 ^{ème} vice-présidente	ALBERT Cécile	6.09 %	/	245.15 €
3 ^{ème} vice-présidente	ANCIAUX Nathalie	6.09 %	/	245.15 €
4 ^{ème} vice-présidente	BAUDOIN Astrid	6.09 %	/	245.15 €

Fin de la réunion à 21h30

Comité sivomal du 07 février 2023

Signatures

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Mme	ALBERT	Cécile	Vice-Présidente	
Mme	ANCIAUX	Nathalie	Vice-Présidente	
Mme	BAUDOUIN	Astrid	Vice-Présidente	
Mr	BELLEIL	Jean-Pierre	élu	
Mme	BENOIST	Ann	élue	
Mr	CLAUDE	Jean-Michel	élu	
Mme	DUFOUR	Jessica	élue	
Mme	GAUTREAU	Violette	élue	
Mr	GAUTRET	David	élu	
Mme	LECOMTE	Bénédicte	élue	
Mme	LEVEQUE	Annelyse	élue	
Mme	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Présidente	
Mr	LOUBERT- DAVAINE	Xavier	élu	
Mr	LOYER	Laurent	élu	
Mr	RAITIERE	André	élu	
Mr	RAITIERE	Guillaume	élu	
Mme	RULLIER	Anne	élue	
Mr	SQUELARD	Jérôme	Président	
Mme	TESTARD	Marine	élue	
Mme	VOISIN	Roseline	élue	